



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT DES COMMUNAUX D'AULNAY-SOUS-BOIS

Aulnay-sous-Bois, le 21 septembre 2021

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire,

Nous commençons à avoir des retours concernant les agents soumis à l'obligation vaccinale dans notre commune. Les premiers entretiens pour examiner les moyens de régulariser la situation des agents refusant de se vacciner, commencent actuellement. Les premières suspensions sans traitement ont déjà été annoncées à certains agents.

Certes, la loi est la loi et nous ne connaissons pas toujours les raisons de ces refus de vaccination qui peuvent, somme toute, être légitimes malgré la loi.

La loi, toute la loi... Dans cette loi il est écrit :

Si l'employeur constate que l'agent n'a toujours pas régularisé sa situation au-delà d'une durée équivalente à trois jours travaillés, il convoque l'agent à un entretien afin d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation. Cet entretien doit être l'occasion pour l'employeur (art. 1er II C loi n°2021- 689 du 31 mai 2021, note DGCL du 11 août 2021 et FAQ DGCL) :

- d'inciter l'agent à se conformer à ses obligations,
- de lui rappeler les modalités de vaccination,
- de lui proposer d'échanger avec la médecine du travail,
- d'examiner les possibilités d'affecter l'agent sur un autre emploi relevant de son grade et non soumis à l'obligation de passe sanitaire au regard des besoins de service ou d'envisager, le cas échéant, le recours au télétravail si les missions le permettent.

Vous nous rétorquerez que la possibilité d'une autre affectation ne constitue pas une obligation pour l'employeur, c'est exact. Pour autant, est-il sérieux de se passer des compétences de ces agents, qui pour certains ont servi nos concitoyens depuis de nombreuses années? N'oublions pas, non plus, qu'il s'agit pour la plupart de mères et de pères de famille qui risquent du jour au lendemain de se retrouver à la rue avec leurs enfants. Nous ne pouvons l'accepter !

Force Ouvrière vous demande instamment de faire preuve d'humanité en faisant le maximum pour que ces agents ne soient pas mis en suspension de leurs fonctions sans rémunération et plongés dans la précarité avec leurs familles.

Des postes vacants existent dans la collectivité. Certains employés de la Ville, non soumis à la vaccination sont toujours en Autorisation Spéciale d'Absence . De plus, les missions de certains agents suspendus pourraient peut-être être réalisées en télétravail.

Par ailleurs, certains collègues de ces agents suspendus, qui eux se sont pliés à cette exigence vaccinale, subissent cet état de fait. Le service public devant tourner, c'est parfois double charge de travail pour eux. C'est inacceptable.

Force Ouvrière demande aussi que chaque agent suspendu soit remplacé dans les plus brefs délais afin d'éviter que cette situation ne crée de la souffrance au travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Syndicat **Force Ouvrière**

NOUS NE LÂCHERONS RIEN !!!